

DELIBERATION

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – 42290 SORBIERS

DEL 2026.38

25 juin 2026

Le **25 juin 2026 à 18h**, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni salle de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Dominique Bernat, Vice-Président du CCAS.

Nombre de membres : 15

Date de convocation : 18 juin 2026

PRESENTS : Dominique BERNAT – Jérôme ALLAIN - Viviane NEEL– Chérif BOUIMA – Marine BILLARD - Monique ROBERT (Un toit pas sans toi) - Philippe GILBERTAS (UDAF) - Myriam PALABOST (secours populaire) – Paul REPETTO (ADAPEI) - Anne BAZUS (ADMR).

ABSENTS EXCUSES : Olivier VILLETELLE - Mireille GILBERTAS - Helena HUBE - Alain FAYOLLE (ST Vincent de Paul) - Marie-Josèphe MANDON (vie libre).

PROCURATION : Olivier VILLETELLE à Dominique BERNAT - Marie-Josèphe MANDON (vie libre) à Viviane NEEL - Alain FAYOLLE (ST Vincent de Paul) à Philippe GILBERTAS (UDAF).

SECRETAIRE DE SÉANCE : Marine BILLARD.

PARTICIPATION FINANCIERE A LA SORTIE INTERGENERATIONNELLE DU 16 JUILLET 2026 AU CHATEAU DE BOUTHEON

Le CCAS co-organise, en partenariat avec le service Accueil de Loisirs 11/17 ans et le Centre Social Loiso, une journée intergénérationnelle le 16 juillet 2026 au château de Bouthéon.

Cette sortie vise à favoriser le lien social entre les générations autour d'une activité culturelle et ludique.

Les frais liés au transport et aux entrées sont estimés à 800 €, répartis équitablement entre les trois structures partenaires.

Dans ce cadre, le Centre Social Loiso refacturera au CCAS sa part, soit un montant d'environ 265 €.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration du CCAS de valider les modalités de participation financière à la sortie intergénérationnelle, et d'approuver la refacturation par le Centre Social Loiso au CCAS de la part des frais lui incombant, estimée à environ 265 €.

Le Conseil d'administration,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L 123-5 et R123-20,

Après en avoir délibéré,

- **VALIDE** les modalités de participation financière à la sortie intergénérationnelle.
- **APPROUVE** la refacturation par le Centre Social Loiso au CCAS de la part des frais lui incombant, estimée à environ 265 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

Sorbiers, le 26 juin 2026

Le Président,

La secrétaire de séance,

Olivier VILLETTELLE

Marine BILLARD

